

RÉDACTION  
ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique  
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an  
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—  
Étranger 4.— 10.— 19.— 35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 50 centimes.  
Compte de chèques postal 114 14

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicités  
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Les M-Frère  
Fribourg

PREX DES ANNONCES

Canton : (en insertion 50 cent.) la ligne  
Suisse : (en insertion 10 cent.) la ligne  
Étranger : (en insertion 10 cent.) la ligne  
Moyenne : (en insertion 10 cent.) la ligne

## Nouvelles du jour

### Le Conseil des Quatre a encore de nombreux problèmes à résoudre. On demande à M. Clémenceau de s'expliquer. Le Soviet de Munich renversé.

Nous sommes à la semaine du départ de M. Wilson et le Temps constate avec quelque mélancolie qu'aucun accord définitif ne semble être intervenu entre les chefs de gouvernements au sujet des problèmes relatifs à la paix. Il n'y aurait d'arrêté que ce qui concerne le bassin de la Sarre : la propriété des mines serait transférée à la France et la région recevrait un statut autonome, sous l'égide de la Société des Nations.

Au sujet des préliminaires de paix, qui devraient être signés avant que M. Wilson quittât l'Europe pour un temps indéfini, il faudrait résoudre, selon le *Matin*, les points suivants : 1° les dispositions capitales sur les moyens que les Alliés emploieront pour forcer l'Allemagne au paiement de l'indemnité de guerre ; 2° le statut de la rive gauche du Rhin ; 3° les frontières orientales de l'Allemagne, y compris le problème de Dantzig. Le Temps annonce que les quatre chefs de gouvernement paraissent encore avoir décidé de procéder immédiatement à un nouvel échange de vues au sujet des questions de Turquie d'Asie, et notamment celle qui se pose à propos de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Palestine.

En dépit des informations officieuses de l'agence Havas disant que les travaux de la conférence de la paix vont bon train, les correspondants des journaux américains envoient de Paris à leurs organes des appréciations défavorables sur le Conseil des Quatre. On télégraphie à la *Chicago Tribune* que le président Wilson aurait notifié à ses trois collègues Clémenceau, Lloyd George et Orlando que, si la paix n'était pas conclue prochainement, les délégués américains quitteraient Paris et les États-Unis concluraient une paix séparée avec l'Allemagne.

Nous ne croyons pas à la réalité d'un ultimatum de cette rigueur. Mais le correspondant spécial du *New-York World* confirme que la tension est grande au Conseil des Quatre, et celui du *New-York Times* assure que M. Wilson, qui admet volontiers des modifications de détail, reste irréductible sur les points fondamentaux de son programme, qui consiste à n'imposer à l'ennemi que des conditions qu'il puisse effectivement tenir, afin de ne pas le précipiter dans une anarchie dont les Alliés eux-mêmes finiraient par être victimes.

Dans les milieux politiques français, on est de plus en plus irrité contre le secret des délibérations du Conseil des Quatre. A la Chambre, la commission du budget, par l'organe de son président, M. Raoul Péret, a adressé à M. Clémenceau une lettre lui exprimant son « regret profond que le pays soit placé en présence du fait accompli et qu'il n'ait d'autre ressource, pour manifester son sentiment sur les conditions de la paix, que de refuser ou d'approuver le traité dans toutes ses parties ».

A son tour, la commission des affaires étrangères de la Chambre a chargé son président, M. Franklin-Bouillon, de demander à M. Pichon, ministre des affaires étrangères, « s'il est dans les intentions du gouvernement de soumettre à la commission les préliminaires de paix avant qu'ils aient été présentés à l'ennemi ».

La procédure à laquelle on veut plier M. Clémenceau est des plus démocratiques et, en même temps, des plus dangereuses car, si la Chambre est admise à discuter les articles du traité, non seulement la paix se trouvera très retardée par ces débats, mais encore il se produira une telle surenchère de revendications que la paix risque de ne pas pouvoir se conclure sans être imposée par de nouvelles opérations militaires.

M. Clémenceau se retranche derrière la Constitution pour ne pas soumettre à la Chambre le texte du traité, avant qu'il ait été proposé à l'ennemi.

L'art. 8 de la loi constitutionnelle française, du 16 juillet 1875, dit :

Le président de la République négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et aux droits de propriété des Français à l'étranger ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres.

Il semble bien qu'il faille donner raison à M. Clémenceau pour la réserve qu'il met à ne pas vouloir divulguer le traité de paix, car l'intérêt de l'Etat français et celui des Alliés n'est pas qu'une assemblée législative apparte ses opinions tumultueuses dans la discussion délicate des clauses du traité et l'action du Parlement français ne doit intervenir que pour voter en bloc ou pour refuser le traité proposé. Mais on suggère que M. Clémenceau pourrait satisfaire la curiosité du monde parlementaire en donnant des explications à huis clos sur l'état et la marche des négociations. Déjà le président du Conseil s'est montré disposé à recevoir les commissions en corps ou leurs membres individuellement. Une délégation parlementaire du groupe radical-socialiste, conduite par M. Renoult, a trouvé, auprès de M. Clémenceau, le meilleur accueil. M. Clémenceau a dit ce qui avait été fait ; il a spécialement annoncé que la question des réparations était résolue, depuis vendredi, entre les Alliés, sur la base même que le groupe radical-socialiste désirait considérer comme indispensable pour la France. La délégation s'est retirée tout à fait satisfaite. Il est donc probable que M. Clémenceau continuera de la sorte, c'est-à-dire qu'il recevra toutes les commissions et tous les groupes qui désirent des explications. Le monde parlementaire français sera ainsi mis au courant par le président du Conseil de tout ce qui lui tient à cœur et l'on pourra éviter la grande discussion officielle que les députés auraient voulu voir s'ouvrir à la Chambre.

Le gouvernement bolchéviste de Munich a été renversé par les troupes de la capitale bavaroise, qui étaient demeurées fidèles aux pouvoirs réguliers. La chute du factice régime installé par une poignée d'énergumènes et d'illuminés marque, il faut l'espérer, l'avortement définitif des plans communistes en Bavière. Le gros bon sens du paysan bavarois doit l'emporter sur la morbide intelligence d'une capitale qui n'a que trop subi la loi de quelques gens de lettres anarchisants.

Lord Curzon a annoncé à la Chambre des lords que le gouvernement de l'Autriche allemande avait adressé un appel au gouvernement anglais afin que ce dernier envoie 10,000 hommes de troupes britanniques pour protéger l'Autriche allemande contre les bolchéviks hongrois.

La grève générale que les socialistes de Rome avaient décidée pour protester contre la lenteur de la conférence de la paix, s'est transformée, grâce à la réaction des gens honnêtes, en une superbe manifestation patriotique. La conférence de la paix et sa longue durée n'étaient évidemment que des prétextes ; les socialistes voulaient faire exécuter à leurs partisans une répétition générale avant la grande représentation finale suivant le programme des bolchéviks russes. Mal en a pris aux chefs socialistes de Rome ; au moment où ils allaient tenir leurs réunions et organiser leurs cortèges, la ville s'est payoisée aux couleurs nationales comme par enchantement. Un cortège considérable a parcouru les principales artères, acclamant l'armée, le roi, l'Italie, le général

Diaz et criant : « A bas Léning ! » Des orateurs improvisés, comme le député nationaliste Federzoni, ont stigmatisé le bolchévisme russe et italien. La journée s'est terminée à la confusion des socialistes. Le soir venu, la ville de Rome présentait l'aspect des grands jours de fête.

## Vers un code pénal suisse

VII

En ce qui concerne les jeunes délinquants, les récidivistes et les délinquants d'habitude, le projet réalise pleinement les idées contemporaines, qui veulent que ces trois catégories soient l'objet d'un régime tout spécial. Trop longtemps peut-être, on ne s'est préoccupé, au point de vue pénal, que du fait infractionnel, de l'acte commis et de sa répression et l'on oublie parfois d'examiner le coupable et de rechercher le mobile de ses actes. Cette répression schématisée a pu avoir des inconvénients ; il serait cependant très exagéré d'en conclure que l'ensemble du système répressif fût sans valeur.

La tendance contemporaine, qui se pique de psychologie, tombe, à notre sens, dans l'excès contraire. Elle oublierait volontiers l'acte infractionnel lui-même, qui, nous le reconnaissons sans difficulté, manque le plus souvent de tout attrait, pour s'attacher à l'auteur de l'acte, qui, parfois, mais moins souvent qu'on ne le croit communément, peut se présenter sous un aspect plus ou moins intéressant.

Les criminels n'étant, fort heureusement du reste, pas encore tout à fait la majorité, bénéficient de l'intérêt qu'on incline à porter à tous ceux qui constituent une minorité. De là à voir en eux des êtres spéciaux, des anomalies, aux penchants malencontreux, il n'y a qu'un pas, et de bonnes âmes, comme de grands esprits, l'ont si bien franchi qu'ils en sont venus sans peine à se les représenter comme des individus malades, à l'égard desquels la société n'est pas sans torts et qu'il s'agit avant tout de rééduquer et d'amender.

L'amendement devenant la préoccupation principale, la peine n'est plus qu'une question secondaire ; au pis aller, il s'agit de préserver la société d'un contact malsain ; de même qu'on surveille, interne et isole les malades mentaux, on surveillera, on internera et isolera, durant un temps prolongé, ceux qui auront documenté leur attitude antisociale par une série d'infractions.

Le message fédéral, constatant que l'augmentation du nombre des récidivistes démontre l'inefficacité des peines privatives de liberté ordinaires, déclare qu'il faut prendre d'autres mesures à l'égard des délinquants d'habitude, qui prétendent se soustraire au travail persévérant et honnête, pour vivre en parasites aux dépens d'autrui.

Nous avons déjà indiqué précédemment quelles étaient ces mesures : renvoi, en lieu et place de peine, dans une maison d'internement pour cinq ans au moins (art. 40), et nous avons relevé aussi que le projet prévoit également, pour ceux qui passent leurs jours dans l'inconduite ou la fainéantise, à chercher du travail, avec une obstination qui n'a d'égale que la frayeur qu'ils ont de s'en voir offrir, des maisons d'éducation au travail.

Ces mesures arriveront-elles à enrayer la criminalité et en particulier la récidive ?

Il est un fait d'expérience pénitentiaire, qu'il importe de rappeler ici. Tout amendement présuppose une action permanente, prolongée, intensive et personnelle qui ne peut s'exécuter que dans des maisons n'hébergeant qu'un nombre très restreint de délinquants et dirigées par des personnes d'un dévouement et d'une patience exceptionnels. Il faudra donc, si l'on veut réellement atteindre l'amendement, rompre avec le système de la concentration dans le sens où notre canton, par exemple, l'a réalisé à Bellechasse, car il est bien évident que, dans un établissement aussi vaste et aussi complexe, l'autorité pénitentiaire ne peut s'occuper de chaque délinquant individuellement et d'une façon suivie. On doit nécessairement en venir à des établissements petits et nombreux, puisque, hélas ! le chiffre des récidivistes est considérable.

Quelles charges constitueront pour les budgets fédéraux et cantonaux la construction et l'entretien de ces maisons et combien d'amendements réels pouvons-nous espérer ?

Voilà deux questions sur lesquelles il faudra bien que l'on nous renseigne avant que nous puissions suivre le projet de loi dans la voie qu'il a choisie.

Une seconde considération se présente à l'esprit en attendant la réponse aux deux points que nous venons d'indiquer. C'est la suivante : Le nombre de ceux qui vivent de l'Etat est déjà fort considérable actuellement et le nombre de ceux qui ambitionnent de vivre à ses dépens augmente sans cesse ; tous ceux qui, par manque de tout sentiment d'honneur, par peur du travail, par amour de la débauche, se soucient actuellement déjà fort peu de

gagner honnêtement leur vie, ne pourraient-ils pas être attirés par le désir de bénéficier d'un séjour prolongé, exempt de tout souci matériel, dans des maisons confortables ? Ils ont, certes aussi, l'amour inné de la liberté, mais il n'est, ainsi que l'expérience le démontre, pas développé au point de vaincre la crainte de l'effort et l'horreur du travail. Un gîte et une nourriture assurés ont encore leurs attraits et le *primus vivere, deinde philosophari* n'est pas une maxime à l'usage exclusif des hommes d'action.

La solution du projet fédéral en arrive donc, d'une part, à faire abstraction d'une peine proprement dite, et, d'autre part, à négliger la question de la gravité de l'acte qui a amené devant le juge un délinquant d'habitude ou un récidiviste. Car la mesure de sûreté n'est, en effet, pas une « peine » au sens pénal du mot ; et ceci bien que, d'autre part, elle puisse cependant égarer, au point de vue de sa durée, la sanction prévue pour des délits très graves, le meurtre, par exemple.

Il y a à là quelque chose de déconcertant, si l'on songe que c'est un principe fondamental de la justice pénale de proportionner le châtiment à l'infraction et, tout à la fois, de ruineusement rassurant, au point de vue de la société, dont les membres honnêtes, après en avoir été d'abord victimes, seront ensuite encore appelés à entretenir à vie l'armée grandissante des parasites sociaux.

Nous croyons, quant à nous, que cette solution est pratiquement et politiquement irréalisable et théoriquement insoutenable.

Nous estimons que la préoccupation de l'amendement ne doit pas faire perdre de vue, comme il arrive aux modernes, la question de la répression ; que, avant de se hercer de l'avenir, il faut régler le passé et que l'intérêt bien compris du coupable aussi bien que ceux, que l'on oublie trop volontiers, de la société et du Jésus, exigent une sanction ; que, avant d'amender, il faut tout d'abord sévir et que l'amendement a besoin, dans la règle, d'être stimulé par la peine. De fausses considérations humanitaires et la confusion des idées dans le domaine des notions morales fondamentales ont favorisé le relâchement de la répression pénale et contribué à la propagation de la récidive ; il existe, à notre sens, un moyen efficace, rapide et sûr qui, appliqué comme il le convient, est capable d'enrayer la récidive et de corriger l'enfant coupable, moyen d'ailleurs aussi ancien que l'humanité et que nous indiquerons prochainement.

D<sup>r</sup> Joseph Piller,  
professeur à l'Université.

## La législation internationale du travail

Voici les clauses de la charte du travail que la commission de législation internationale du travail, qui siège à Paris, propose d'insérer dans le traité de paix :

1° Ni en droit ni en fait, le travail d'un être humain ne doit être assimilé à une marchandise ou à un article de commerce ;

2° Le droit d'association et de coalition est garanti aux employeurs et aux travailleurs pour toutes fins non contraires aux lois ;

3° Aucun enfant ne sera admis au travail dans l'industrie ou le commerce avant l'âge de 14 ans, de manière à sauvegarder le développement de ses forces et de son instruction.

Entre 14 et 18 ans, les jeunes garçons et les jeunes filles ne pourront être employés qu'à un travail compatible avec leur développement physique et sous la condition que leur instruction professionnelle ou générale continue à être assurée ;

4° Tout travailleur a droit à un salaire qui assure un niveau de vie convenable en rapport avec la civilisation de son temps et de son pays ;

5° Salaire égal, sans distinction de sexe, pour un travail égal en quantité et en qualité ;

6° Pour tous les travailleurs, repos hebdomadaire comprenant le dimanche ; en cas d'impossibilité, repos équivalent ;

7° Limitation des heures de travail dans l'industrie sur la base de 8 heures par jour ou de 48 heures par semaine, sauf exception pour les pays dans lesquels les conditions climatiques, le développement rudimentaire de l'organisation industrielle ou d'autres circonstances spéciales déterminent une différence notable dans le rendement du travail.

Pour ces pays, la conférence internationale du travail indiquera les bases à adopter, lesquelles devront être approximativement équivalentes à celles mentionnées ci-dessus ;

8° Les travailleurs étrangers également admis dans un pays et leur famille auront droit, pour tout ce qui concerne leur condition de travailleurs et les assurances sociales, au même traitement que les nationaux des pays dans lesquels ils résident ;

9° Tous les Etats devront organiser un service d'inspection du travail pour assurer l'application des lois et règlements relatifs à la protection des travailleurs ; ce service devra comprendre des femmes.

## A l'Académie française

Une leçon de la guerre

M. Marcel Prévost, dans sa réponse à Monsieur Baudrillard, à l'Académie française, a abordé les problèmes moraux de l'après-guerre et il a insisté sur la nécessité de l'union de tous les Français :

« Aujourd'hui, la guerre est finie, dans une épopée de gloire. Serait-il possible que tant de jours de misère, tant d'endurance et d'héroïsme communs n'eussent servi qu'à se défendre contre le péril du dehors et demeuraient sans vertu contre les périls du dedans ? Non, n'est-ce pas ? Le lendemain de la guerre sera digne de la guerre. Les principes éternels que nos armées viennent de faire triompher, nous les traduirons dans nos mœurs, dans nos lois. Les beaux mots abstraits, que les drapeaux déployés sur le monde, nous en ferons, non pas l'étiquette d'une politique étroite et sectaire, mais notre réalité sociale. Liberté d'enseigner pour tous, à tous les degrés ; liberté de s'associer pour travailler, pour étudier, pour produire, pour prier. Egalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'opinion, quels que soient leur doctrine ou leur culte. Fraternité sincère, fraternité comme aux jours des tranchées, s'opposant aux stériles luttes de classes. Revisons ce qui doit être, revivons, remouvons les liens qui furent imprudemment dénoués ; mais qu'il ne se soit pas dit, Français, que nous avons fait la Société des Nations sans parvenir à réédifier la Société des Français. »

Et Joffre pleura

Au cours de ses discours, M. Marcel Prévost, parlant des grandeurs de la France, fit allusion à la bataille de la Marne. Ses paroles déclenchèrent une ardente ovation à l'adresse du maréchal Joffre, qui s'éleva sur son premier rang des immortels. Le vieux vainqueur, à l'évocation de l'heure intense où il eut à ordonner le sacrifice nécessaire qui fut le salut de la patrie, essaya de contenir ses larmes. Il ne le put. Il s'essuya d'abord les yeux de son mouchoir, mais bientôt il n'y tint plus, et, tandis que les cris et des applaudissements redoublaient, on le vit qui renouait à se défendre et qui pleurait de tout son cœur.

D n'était pas seul à pleurer.

Déclaration de Mgr Baudrillard

Mgr Baudrillard a fait à la Croix la communication suivante :

« M. Marcel Prévost a conté à l'Académie que M. Rouvier, président du Conseil, m'avait secrètement consulté sur les chances d'acceptation par le Saint-Siège de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'un lendemain de sa chute il m'avait formellement autorisé à faire part de cette consultation et de ma réponse au cardinal Richaud et à Notre Saint-Père le Pape. Il est peut-être intéressant d'ajouter qu'il m'avait autorisé aussi à transmettre la réponse qu'il avait faite à la mienne et qui importait beaucoup plus que la mienne : « S'il en est ainsi, si le Pape rejette la loi, nous sommes fichus ; car il n'y a pas un gouvernement en France, si radical soit-il, qui puisse fermer 40,000 églises et expulser 40,000 curés ; et, après tout, je sais bien que, si j'étais le Pape, je la rejetterais cette loi. »

J'affirme catégoriquement que les choses se sont ainsi passées. Alfred Baudrillard.

L'attitude de M. Lamy

M. Oscar Havard écrit la lettre suivante au Temps :

« Oserai-je invoquer les relations amicales que j'ai entretenues depuis 1870 avec le regretté Etienne Lamy, pour vous prier de vouloir bien accueillir une rectification au discours de M. Marcel Prévost ? Dans son discours, M. Marcel Prévost, amené à parler des « culturelles », engloba, parmi « les cardinaux verts » qui se rallièrent au *modus vivendi* adopté par le Parlement, l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française. Permettez-moi de relever ce lapsus. Etienne Lamy dirigeait alors le *Correspondant*. Lorsque la question des « culturelles » fut agitée, les deux académiciens qui faisaient partie du comité de rédaction, le marquis de Vogüé et Thureau-Dangin, se montrèrent favorables à un accommodement avec la loi. En revanche, Etienne Lamy, fervent disciple de Lacordaire, opinait très énergiquement contre. En présence de ce grave dissentiment, il fut convenu que le *Correspondant* garderait le silence jusqu'au jour où Pie X parlerait. Le 10 août 1906, Pie X condamna les « culturelles ». Le 25 août suivant, en même temps que le *Correspondant* publiait une note pleine de dignité, où le marquis de Vogüé déclarait se soumettre au verdict de Pie X, Etienne Lamy faisait l'apologie de la sentence pontificale, et, tout en rendant hommage aux sentiments profondément religieux de ses collègues, reconnaissait qu'il s'était, dès le premier jour, séparé d'eux. »

vie, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de ne pas laisser s'accroître une erreur; et je vous remercie d'avoir bien voulu me permettre de la redresser.

Oscar Havard.

EN ALLEMAGNE

Scène de sauvagerie à Dresde

Samedi, au cours d'une manifestation des blessés des hôpitaux de Dresde contre le ministre de la guerre Neuringer, la foule pénétra dans le bâtiment du ministère, s'empara du ministre, le traîna dans la rue, le maltraita et le jeta dans l'Elbe.

Dresde, 13 avril.

La réforme électorale en France

La Chambre française s'est prononcée, par 300 voix contre 213, contre les candidatures multiples.

Elle a décidé que nul ne pourrait être candidat dans plus d'une circonscription et qu'aucun candidat ne peut être inscrit sur plus d'une liste par circonscription.

Elle n'a pas encore abordé l'article de la représentation proportionnelle.

La réforme électorale en Belgique

Avant la séance de jeudi, où la Chambre des représentants a voté la réforme électorale, les députés de la droite et de la gauche libérale s'étaient réunis. La délibération a finalement abouti à une transaction sur les bases suivantes: on admet le projet du gouvernement instituant le suffrage universel à 21 ans; la droite retire l'amendement de M. Segers relatif au suffrage intégral des femmes, mais on réalise l'accord complet de la Chambre pour adopter un amendement de M. Carton de Wiart accordant le droit de vote pour les prochaines élections aux veuves non remariées des militaires morts et des civils fusillés au cours de la guerre, ou, à défaut des veuves, aux mères de soldats, ainsi qu'aux femmes condamnées à la prison par les Allemands pour des motifs d'ordre patriotique.

C'est dans ces conditions que la discussion du projet de réforme électorale s'est poursuivie et que le vote est intervenu à la séance de jeudi.

La Chambre a ensuite adopté, à l'unanimité, l'ensemble du projet de réforme électorale du gouvernement ainsi amendé.

Ce vote éclaircit la situation politique en Belgique. Le cabinet national, présidé par M. Delecroix, en est sérieusement consolidé et toute menace de crise intérieure avant les prochaines élections paraît écartée.

Il est probable que les élections pour la Constituante pourront avoir lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre prochain.

Le nombre des femmes appelées à voter par la loi adoptée par la Chambre belge sera d'une trentaine de mille.

Le Morning Post croit savoir que des négociations seraient en cours entre le gouvernement et les représentants du parti Sinn-Féin au sujet du règlement de la question d'Irlande. Une députation aurait été envoyée à Dublin pour conférer avec M. de Valera. On dit que le chef du parti Sinn-Féin aurait été invité à faire connaître les desiderata de son parti.

Selon une autre dépêche, on aurait offert pour l'Irlande l'autonomie analogue à celle des dominions, à la condition qu'elle s'engage à faire cesser la propagande républicaine actuelle du parti Sinn-Féin.

La question de l'Irlande

Londres, 12 avril.

Le Morning Post croit savoir que des négociations seraient en cours entre le gouvernement et les représentants du parti Sinn-Féin au sujet du règlement de la question d'Irlande. Une députation aurait été envoyée à Dublin pour conférer avec M. de Valera. On dit que le chef du parti Sinn-Féin aurait été invité à faire connaître les desiderata de son parti.

Selon une autre dépêche, on aurait offert pour l'Irlande l'autonomie analogue à celle des dominions, à la condition qu'elle s'engage à faire cesser la propagande républicaine actuelle du parti Sinn-Féin.

NOBLESSE Vermouth délicieux. Valeur gourmandise. Se boit pur et glacé.

Feuilleton de LA LIBERTÉ AU RETOUR Par HENRI ARDEL. Mine d'Artaud se mit à rire. — Pas, le moins du monde! Mais, hier, chez la princesse Gassy, j'ai rencontré Hugues Mersen, tu sais, le peintre. Il en était absolument enthousiasmé pour l'avoir vu dans l'atelier de ce Tchéréwogine...

Les événements de Russie

En Russie méridionale

On radiotélégraphie de Kief (source bolchéviste):

Les troupes soviétistes ont occupé l'important nœud de voies ferrées de Dohenkof et avancent sur Sinferopol (Crimée).

Une dépêche de Moscou (même source) dit: L'ennemi a subi une défaite complète sous Odessa. Pris de panique, il s'est enfui en abandonnant un matériel de guerre formidable. Le général d'Anselme avait demandé trois heures pour l'évacuation de la ville, ce qui lui a été refusé. L'ennemi, chassé d'Odessa, s'est retranché dans le village de Taparka. Les régiments rouges ont fait leur entrée dans la ville.

(Ce sont les troupes bolchévistes russes et non les bolchévistes ukrainiens qui ont occupé Odessa.)

Situation grave à Pétrograd

Suivant le journal Russkaja Jizn, la situation à Pétrograd s'est aggravée récemment par suite du manque de vivres. La situation est effroyable.

Le pain coûte 40 roubles la demi-livre russe, le beurre 150 roubles la livre.

Par suite de la pénurie de combustible, des maisons en bois inhabitées ont été démolies pour en faire du bois de chauffage.

Un grand mécontentement règne parmi les ouvriers: mais toute tentative de révolte est sévèrement réprimée.

Une centaine d'ouvriers impliqués dans les désordres des usines Poutilof auraient été exécutés.

Nouvelles diverses

L'Echo de Paris affirme que les préliminaires de paix ne seront pas prêts pour Pâques.

Le navire qui vient attendre M. Wilson à Brest est parti de New-York vendredi; il n'avance qu'à une allure très modérée.

La reine de Roumanie est partie de Paris, samedi, pour Aix-les-Bains.

A la Haye, on dément l'arrivée en Hollande de l'ex-kronprinzessin d'Allemagne.

Le Daily Express apprend de Paris que les Alliés adresseront un appel au gouvernement hollandais afin qu'il accorde l'extradition de l'ex-empereur Guillaume II.

Le Secolo de Milan apprend que l'évacuation de Sébastopol sera inévitable ensuite des progrès des bolchévistes sur la péninsule de la Crimée.

On annonce la mort de Zapata, chef des bandes du sud du Mexique, au cours de combats contre les troupes du gouvernement.

Vendredi après midi, est arrivée à Naples, venant de Malte, une division navale japonaise commandée par l'amiral Kokozosado, composée d'un croiseur et de quatre contre-torpilleurs.

Samedi, l'amiral japonais Kokozosado, avec sa suite, est arrivé à Rome, pour y faire des visites officielles.

M. Juillard, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, est nommé commissaire de la France à Strasbourg pour l'administration du territoire de la Basse-Alsace.

Des nuages au Vorarlberg

Une dépêche de Bregenz à l'Ostschweiz confirme qu'une certaine agitation se manifeste parmi la population du Vorarlberg. Il faut l'attribuer, d'une part, à la pénurie des denrées alimentaires, et, d'autre part, à la présence d'éléments subversifs arrivés dernièrement de Bavière.

La situation cause quelque inquiétude aux autorités. Deux représentants de celle-ci, le bourgmestre Kintz, de Bregenz, et le bourgmestre Ammann, de Hohenems, sont partis pour la Suisse, afin d'y solliciter de nouveaux envois de vivres.

Echos de partout

LA VIE CHÈRE

Une marchande de fruits et légumes de Fontainebleau, désireuse d'attirer l'attention des passants sur sa boutique, mit à l'étalage un lot de fruits énormes, de fruits magnifiques sur lesquels elle affichait volontairement un prix inabordable, afin de conserver ces articles pour la montre.

Une heure après, les fruits étaient achetés. Étonnée, la marchande remplace le lendemain son étalage, en doublant encore les prix d'affiche. Le matin même, tout fut vendu.

Alors, la bonne femme comprit: elle doubla les prix de tout ce qu'elle avait dans sa boutique.

— Puisque les clients veulent payer le plus cher possible, dit-elle, je serais bien bête de les contrarier.

Comme quoi c'est le consommateur qui fait l'éducation du commerçant.

MOT DE LA FIN

— La médecine est la plus désintéressée des professions, car tout praticien digne de ce nom travaille sans cesse à se rendre inutile.

AÉRONAUTIQUE

La traversée de l'Atlantique

Une dépêche de Saint-Jean-de-Terre-Neuve à l'agence Havas annonce que l'aviateur britannique Hawker avait décidé d'entreprendre, l'après-midi d'hier dimanche, 13 avril, à 6 h., la traversée de l'Atlantique et devait apporter une lettre destinée au roi George, au palais de Buckingham à Londres. Mais une autre dépêche annonce que le mauvais temps a obligé Hawker à ajourner son départ à aujourd'hui lundi.

LA VIE ÉCONOMIQUE

PAS DE HAÛSSE DU LAIT

Suivant des renseignements de source compétente, le Conseil fédéral estime qu'il ne saurait être question d'augmenter le prix du lait à la charge des consommateurs. Cette opinion a d'ailleurs été présentée par la députation du Conseil fédéral, lors de la récente conférence avec les producteurs de lait.

L'Assemblée des délégués de la Fédération bernoise des syndicats fromagers et laitiers, comprenant 650 délégués, a voté à l'unanimité une résolution disant qu'elle prend acte des déclarations du Conseil fédéral, d'après lesquelles, par égard pour la situation politique intérieure, on ne pourrait entrer en matière sur une augmentation du prix du lait au cours de l'été.

L'Assemblée estime que cette réserve compromettra gravement l'économie laitière suisse et elle craint de sérieuses perturbations dans le ravitaillement en fait de consommation.

La semaine de 48 heures

Le comité central de l'Union des ouvriers des entreprises suisses de transport (cheminots) a décidé d'entreprendre une action en faveur de la semaine de 48 heures.

Dans l'industrie métallurgique et l'industrie textile, on réduirait tout d'abord la semaine de travail à 50 heures, puis on introduirait les

48 heures dès le 1<sup>er</sup> octobre. Des tractations sont en cours entre organisations patronales et ouvrières de l'industrie de la broderie et de l'industrie chimique.

Les fabrications de chocolats fédérées introduiront la journée de huit heures le 1<sup>er</sup> mai.

Confédération

Le congrès des syndicats et la journée de huit heures

Le congrès des syndicats s'est ouvert samedi après midi à Olten, sous la présidence de M. Schneberger, président de l'Union des syndicats, en présence de 190 délégués. L'association des employés suisses de chemins de fer, qui a donné son adhésion définitive à l'Union suisse des syndicats, était représentée par 19 délégués. 26 représentants des unions ouvrières étaient présents, avec voix délibérative. Le parti socialiste avait délégué son président, M. Reinhard, et le comité d'Olten, le conseiller national Grimm.

Le congrès a discuté tout d'abord la question de la journée de 8 heures. Le Conseil fédéral a élaboré un projet de modification de la loi sur les fabriques, dans le sens de la semaine de 48 heures. Le rapporteur a dit qu'il faudra la semaine de 48 heures pour les C. F. F.

Une résolution a été votée, disant que les ouvriers organisés de l'industrie, des métiers et du commerce et le personnel des entreprises de transport sont fermement décidés à obtenir la semaine de 48 heures. Le congrès prend acte du fait que le Conseil fédéral a présenté, aux Chambres, un message concernant la modification de la loi sur les fabriques dans le sens de l'introduction de la semaine de 48 heures et qu'il veut leur soumettre un message analogue sur la durée des heures de travail dans les entreprises de transport suisses. Le congrès exige des Chambres la discussion de ces projets dans la session de juin et l'introduction simultanée de la semaine de 48 heures dans les métiers, le commerce et les entreprises de transport. Les comités des différentes associations de l'Union sont tenus de terminer d'ici au 1<sup>er</sup> mai les pourparlers engagés au sujet de la semaine de 48 heures avec les entreprises privées. Si les pourparlers n'ont pas abouti partout à cette date, la commission et le comité de l'Union des syndicats sont chargés de prendre avec ces associations toutes les mesures nécessaires pour amener l'introduction simultanée de la semaine de 48 heures. Les associations se déclarent solidaires les unes des autres.

Le congrès a décidé de participer à la conférence syndicale internationale qui aura lieu incessamment à Amsterdam et de donner aux délégués pleins pouvoirs pour demander le transfert éventuel en Suisse du bureau de l'Union internationale des syndicats.

Le congrès a adopté encore une résolution protestant contre le jugement du tribunal de la 3<sup>me</sup> division. Il proteste également contre l'élevation projetée du prix du lait et demande énergiquement au Conseil fédéral de s'opposer aux vœux émis à ce sujet.

Le congrès demande au Conseil fédéral de reprendre sans délai les relations commerciales avec la Russie des soviets.

Contre l'impôt de guerre

Les délégués du parti démocrate genevois ont décidé de repousser énergiquement, le 4 mai, l'impôt de guerre, qu'ils considèrent comme un impôt direct déguisé.

M. Feigenwinter aux honneurs

Le Grand Conseil de Bâle-Ville a appelé à sa présidence le chef des catholiques, M. le conseiller national Feigenwinter.

Les retraites pour la vieillesse

Une initiative populaire a été lancée dans le canton de Lucerne en faveur de l'institution de retraites pour la vieillesse.

Le mouvement émane de divers groupes politiques et sociaux. 9000 signatures ont été recueillies.

La garde de la frontière

M. le conseiller fédéral Decoppet a fait la semaine dernière une tournée d'inspection sur la frontière du Rhin, des Grisons à Bâle, pour se rendre compte de l'activité du fonctionnement des troupes de volontaires. Il se confirme, suivant la Revue, que ces volontaires suffisent à assurer la garde de la frontière, en liaison avec les douaniers dont ils sont les précieux auxiliaires. Aucun changement ne sera apporté pour le moment à ces services.

Les volontaires retirent une solde de 8 fr. 50 par jour. Ils sont satisfaits de leur sort.

UNE AUTRE EXPLOITATION

Il ne s'agit plus d'industries opulentes enrichissant leurs actionnaires aux dépens de leur personnel. Il s'agit de ce bon public qui va chercher des émotions ou du plaisir au théâtre et qui, sans le savoir, exploite la pauvreté pour satisfaire ses goûts artistiques. Un étudiant de Bâle demande si les enfants que l'on recrute pour le rôle de figurants dans nos théâtres ne pourraient pas être payés comme il est juste, au lieu de devoir se contenter d'une misérable pièce de cinquante centimes par soirée.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 11 avril. — Le Conseil autorise les communes d'Epédes et de Cigny à lever un impôt et celle de Mécumens à contracter un emprunt en compte courant.

Il prend un arrêté relatif aux vaccinations et revaccinations publiques. Cet arrêté sera publié par affiches et par insertion dans la Feuille Officielle.

Il approuve le nouveau règlement particulier du cercle d'assurance obligatoire du détail de Middel-Torny-le-Petit et les statuts du syndicat pour l'assainissement des marais d'Ubersdorf.

Examens fédéraux de médecine

Ont subi avec succès les examens de sciences naturelles, à la Faculté des sciences, les candidats suivants:

MM. Otto Ackermann, de Breitenbach (Soleure); Joseph Ammann, de Morissen (Grisons); Georges von Arx, d'Egerkingen (Soleure); Albert Flury, de Barschwil (Soleure); Albin Hasler, de Roggwil (Thurgovie); Camille Mendly, de Fribourg; Otto Mannheim, de Flum (Saint-Gall); Charles Messmer, de Mautz (Vaud); Jean Oesch, de Balgach (Saint-Gall); Jules Schnyder, de Fühli (Lucerne); Joseph Unteregger, de Sargans (Saint-Gall); Erhard Wolf, de Davos (Grisons).

Heureuse innovation

La direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire, désirant faciliter toujours plus l'accès de ses collections et mettre le public plus rapidement au courant de ses nouvelles acquisitions, a décidé de publier périodiquement un Bulletin des acquisitions récentes. Ce bulletin, dont le premier numéro vient de sortir de presse, publiera régulièrement les titres des ouvrages au fur et à mesure qu'ils entreront dans la Bibliothèque. Il y aura de six à dix fascicules; les prix d'abonnement et de vente au numéro en seront annoncés dans le prochain fascicule. Il sera publié, en outre, chaque année, une table générale alphabétique des noms pour tous les fascicules de l'année écoulée.

Mission catholique suisse

Le secrétaire général de la Mission catholique suisse, rue de la Préfecture, Fribourg, serait reconnaissant aux personnes qui posséderaient encore des exemplaires des Numéros 1, 4, 10, 25, de son Bulletin mensuel et le tendraient pas à les conserver, de les lui envoyer. Ces numéros sont épuisés et ils seraient utiles à la Mission pour ses archives.

comme raison de l'inquiéter sans cesse à son sujet?

— Je n'aspère jamais rien... Je n'ose plus, et d'ailleurs je ne pourrais plus... Maintenant, je vis seulement dans l'heure présente.

Mme de Bressane parlait simplement, sans vertu même, mais quelque chose d'indéfiniment brisé vibrât dans son accent. Henriette la regarda un peu déconcertée. Parce qu'elle ne l'entendait jamais se plaindre, ni ne lui voyait jamais pleurer, parce que la jeune femme semblait vivre de la vie de tout le monde, elle oubliait facilement qu'Henriette portait au cœur la blessure de douleurs inconsolables. En cette minute, l'idée vague lui traversa l'esprit qu'elle eût dû répondre à sa cousine par quelques paroles réconfortantes. Mais elle n'osa pas, tant elle sentait impossible d'adresser à la jeune femme un mot banal d'espoir, pareil à ceux que sa parfaite éducation incertaine lui faisait produire aux indifférents. Naïvement, elle jugeait Hélène l'une de ces femmes qui sont destinées à soutenir toujours les autres sans avoir besoin jamais d'appui; et elle était toute désorientée quand elle surprenait chez Mme de Bressane un signe de défiance morale. Aussi fut-elle très aisée quand elle vit apparaître un domestique portant le thé attendu.

— Hélène la servit; puis, la voyant tout occupée à déguster le liquide brûlant, elle dit: — Si tu veux bien me le permettre, Henriette, je vais te laisser une seconde, pour aller mettre mon chapeau et donner quelques ordres au sujet de Simone. De la sorte, dès qu'elle revaudra, nous pourrions partir. Si tu le désires, tu trouveras des livres et des journaux sur la table.

La petite femme se mit à rire: — Hélène, tu es délicieuse; mais tes livres, vois-tu, les livres dépassent de mille coudées mon humble intelligence! Rien que d'en ouvrir un, j'attraperais la migraine! Et comme je vais ce soir chez les de Myerres, j'ai tout à fait besoin d'être présente. Ne t'occupe pas de moi, je suis pour l'instant, la plus heureuse des créatures, je me chauffe.

Elle demeura pâlissante dans son fauteuil ainsi qu'une jolie chatte frileuse; et, tout en suivant d'un œil machinal les mouvements d'Henriette, elle devenait... pour une minute, presque pensive, dans l'atmosphère intelligente et sérieuse de cette chambre si différente de la sienne, délicieux temple de la coquetterie où le grand jour s'attardait discrètement sous les tentures pâles.

Ici la lumière entra à flots par la haute fenêtre faite d'une seule vitre, tombant sur le lit en pied contre lequel s'allongeaient la coquette de Simone, enveloppant d'une même caresse indifférente l'image froide des enfants dans le cadre sombre, les fleurs vivantes, et le volume posé sur la table qui portait ce titre: le Bonheur...

Les yeux distraits d'Henriette s'arrêtèrent, retenus par les caractères du mot qui se détachait vigoureusement en noir sur la couverture claire du livre.

Le Bonheur! répéta-t-elle, saisie, en dépit de sa légèreté, par l'ironie qu'il y avait à trouver ce mot écrit dans la chambre d'Hélène de Bressane.

Brusquement, elle se reprit à penser qu'il était vraiment bien dommage qu'une femme comme Hélène eût, à trente ans, sa vie brisée parce qu'elle avait été mariée à un drôle de vieillard et noble famille qui, après l'avoir éprouvé mentalement quelques mois, s'était vite lassé de la sentir bien supérieure à lui, l'avait traité mépris et maîtres fers, brutalisé, torturé moralement, jusqu'au jour où il l'avait enfin abandonnée.

Dans la mémoire, Henriette avait encore le souvenir de scènes terribles supportées par sa cousine et dont elle avait vu les traces sur les poignets de la jeune femme, dans l'éclair fiévreux et révolté de son regard, dans la contraction de ses lèvres qui, fiévreusement, ne laissaient pas échapper une parole de plainte, car Hélène ne demandait jamais la pitié de personne. Aujourd'hui, délaissée publiquement, atteinte dans sa fierté de femme, frappée — et combien cruellement! — dans son amour de mère, elle montrait le même héroïsme silencieux, désolée des consolations banales, les seules qui ne manquent jamais.

(A suivre.)

Nous prévenons nos abonnés qu'il n'est pris note d'aucune demande de changement d'adresse si celle-ci n'indique le domicile précédent et n'est pas accompagnée du montant de 20 centimes.

L'ADMINISTRATION.

CONFÉRENCES DE SAINT-NICOLAS

La pérennité et la vitalité de l'Eglise

En mourant pour nous et en prenant possession de sa gloire, Jésus-Christ ne nous a point abandonnés. Il s'est survécu et a continué et achevé l'œuvre qu'il avait commencée dans sa vie terrestre.

Son œuvre est celle de la puissance, de la sagesse, de la bonté, de l'amour. Tout nous apparaît divin dans le christianisme, divin dans son origine, dans sa propagation, dans ses effets, dans ses bienfaits, dans sa durée et sa conservation.

L'œuvre par excellence de Jésus-Christ, c'est l'Eglise catholique, expression la plus pure du christianisme.

Après deux mille ans, cette Eglise est encore la pleine de force, d'activité, de jeunesse. C'est le fait qui restait à examiner dans cette dernière conférence. L'exposé de ce thème a été, pour Mgr Esseiva, l'occasion d'une des plus belles conférences que l'auditoire de Saint-Nicolas ait entendues.

Le fait de la durée et de la vitalité de l'Eglise est dû à un concours heureux de circonstances, au hasard, ou bien à une force surhumaine, à une intervention supérieure et divine ?

Pour répondre à cette question, il y a lieu, a dit le conférencier, d'examiner deux choses : d'abord la conservation et la vitalité de l'Eglise ; ensuite, les obstacles qu'elle a dû vaincre, les difficultés qu'elle a dû surmonter, les luttes qu'elle a dû soutenir. Et l'on peut dire que, si la conservation de l'Eglise est un fait unique dans l'histoire du monde, en dehors de tout ce que l'on a vu ; que, si, d'autre part, cette infécondité s'est produite au milieu des circonstances les plus défavorables, elle est évidemment le résultat de l'intervention, de l'assistance de Dieu lui-même.

Le fait de la conservation du christianisme à travers les siècles est indéniable. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir l'histoire. A toutes ses époques, l'Eglise catholique, christianisme intégral, domine les événements, relie les regards, comme nous le voyons encore à l'heure qu'il est, au milieu des bouleversements mondiaux dont nous sommes les témoins. C'est une chose qui a frappé tous les hommes qui réfléchissent et les a jetés dans l'admiration. Nous voyons de nos jours combien peu de temps il faut aux empires qui, hier encore, nous semblaient inébranlables, pour s'effondrer dans la poussière sans laisser de traces. Seule, l'Eglise se maintient au milieu de ces bouleversements qui ébranlent le monde.

Mais on peut se demander si jamais elle a été menacée plus qu'aujourd'hui, et si elle a connu plus de dangers. Ayons confiance, quoi qu'il en soit, elle a pour elle les promesses qui n'ont jamais trompé.

Certes, tout nous dit que nous allons au devant d'heures bien sombres et que nous voyons se réaliser, d'une façon terrible, la prophétie qui désigne notre époque par les mots : *religio depopulata* ; une chose certaine cependant, c'est que l'Eglise traversera cette crise comme elle a traversé les autres et qu'elle ne périra pas.

Qu'elle se soit maintenue pendant vingt siècles et qu'elle ait vaincu le temps, ce grand destructeur, comme l'appelle le Père Lalande, c'est déjà prodigieux, mais, voici qui l'est plus encore : c'est que, malgré son grand âge, elle était point vieillie et soit encore pleine de vigueur et de jeunesse.

Son chef continue de faire entendre dans le langage des enseignements de la vérité éternelle, et de montrer aux peuples comme aux individus la voie du salut.

Ses missionnaires, ses prédicateurs sont partout, dans les pays les plus lointains, au sein des peuplades les plus sauvages. C'est par milliers que, chaque année, les statistiques des missions chiffrent les âmes régénérées dans le baptême. Qui dira la vie catholique intense et merveilleuse des grandes villes du nouveau monde ? Les ordres religieux sont florissants ; partout sont groupés les bataillons de la prière et de la pénitence.

L'Eglise ne cesse d'engendrer des saints, ces héros qui forcent l'admiration ; hier c'étaient François de Sales, Vincent de Paul ; plus près de nous, Jean-Baptiste Vianney, Dom Bosco, Copolengo ; plus près encore, la douce Thérèse de l'Enfant Jésus ou cet éminent professeur d'université, notre compatriote, Contardo Ferrini, et tant d'autres qui ne sont connus que de Dieu.

Le grand sacrifice du Calvaire ne cesse ni jour ni nuit d'être offert partout, et le Sang adorable de Jésus, qui ruisselle sur tous les autels, ne cesse d'être le puissant intercesseur pour ce pauvre monde.

Telle est l'Eglise, pleine de force et si faible en apparence, pleine de vie et semblant toujours mourante.

Ah ! sa mort, on ne cesse de la prédire depuis des siècles. Saint Augustin pouvait écrire déjà : « Ils disent : Elle va mourir, son nom va disparaître, bientôt il n'y aura plus de chrétiens. Et, pendant qu'ils disent cela, je les vois mourir eux-mêmes tous les jours ; et l'Eglise demeure annonçant la puissance de Dieu à toutes les générations. »

Mais dans quelle condition ce prodige de la conservation de l'Eglise s'est-il produit ? Au milieu des circonstances les plus défavorables, de luttes et de persécutions auxquelles elle aurait dû cent fois succomber si elle n'avait été soutenue d'en haut.

rage point. A Rome, il meurt immolé à la haine des Gentils.

Quelles ne devaient pas être les angoisses des premiers chrétiens en voyant les papes mourir en exil ou dans les tourments ! Et, si les persécutions sanglantes prennent fin après trois siècles, les persécutions perfides, savantes, astucieuses ne finissent jamais. Il faudrait, pour s'en rendre compte, suivre page après page toute l'histoire de l'Eglise. Ce sont, au moyen âge, ses luttes contre les princes jaloux de leur autorité. Et, dans les temps modernes, les noms de Pie VI, Pie VIII, Pie IX, ne rappellent-ils pas ses souffrances inouïes. Ce sont là les violences brutales du dehors ; mais il y eut des dangers plus grands, ceux que saint Paul appelle les périls des faux frères. Le démon suscite contre le christianisme les hérésies qui commencent aux temps apostoliques avec Simon le Magicien et celle des Nicolaites ; elles devinrent si nombreuses dans le cours des âges qu'on a dû, pour les énumérer toutes, en publier le dictionnaire et que, sans l'assistance spéciale du ciel, elles eussent certainement submergé l'Eglise.

Puis, le philosophisme du XVIII<sup>e</sup> siècle s'en prit non plus à un point ou l'autre de la doctrine de Jésus-Christ, mais à la vérité tout entière. Malgré la protection des pouvoirs publics, cette négation totale n'ébranla pas non plus la société du Christ.

Enfin, un autre danger est celui que font courir à leur mère les égarements de ses propres enfants ; car elle eut souvent à souffrir des fautes et des scandales publics dans lesquelles tombèrent beaucoup de catholiques, même dans tous les rangs de la hiérarchie. Mais une mère n'est pas responsable des faiblesses de ses enfants, quand elle les a toujours condamnés, et l'Eglise échappera à ce péril comme aux autres.

Il est impossible de songer à tant de dangers, à tant de causes de ruine sans reconnaître que, seule, l'intervention d'une force supérieure a pu la soutenir, la défendre, la sauver. Et ce qu'il y a de plus miraculeux encore, c'est que son Fondateur avait prédit tout ce qui est arrivé : et la durée de son œuvre, et ses persécutions et ses triomphes.

En présence de tant de prodiges, de tant de signes de la toute-puissance divine, et de la divinité de Celui qui, après avoir été annoncé au monde pendant quatre mille ans, a paru sur la terre, a continué son œuvre et demeure avec nous, ne devons-nous pas nous écrier dans la joie de nos âmes : O Jésus, vrai Dieu et vrai homme, à Vous, adoration, amour, fidélité ; à Vous, reconnaissance sans borne pour le passé, en Vous espoir et confiance pour l'avenir !

La conférence de Mgr Esseiva, si éloquent, si actuelle, si prenante, a été écoutée avec un profond recueillement par le religieux auditoire de Saint-Nicolas, et elle a puissamment et harmonieusement clôturé la série des belles conférences de carême.

La tombola des soldats malades

Il reste encore à la Direction militaire un certain nombre de lots non retirés de la tombola en faveur des soldats suisses malades à Leyssin.

Les personnes qui possèdent des billets gagnants sont priées de bien vouloir retirer leurs lots à la Direction militaire, en produisant leur billet. Les personnes habitant hors de Fribourg peuvent envoyer leurs billets sous pli. Un certain nombre de listes sont encore à la disposition des personnes qui en demandent.

Employé infidèle

La Préfecture de la Sarine vient de terminer une enquête au sujet de détournements commis par le comptable de l'Office cantonal de ravitaillement, J. K., qui a été mis en état d'arrestation. K. avait la gestion d'une caisse où entraient quelques bénéfices réalisés sur la vente de certaines marchandises. L'employé fabriquait des quittances et détournait l'un ou l'autre montant qu'il eût dû verser à la Recette de l'Etat. Les sommes ainsi détournées s'élevaient à 1800 fr.

Pour les enfants suisses

nécessités et malades Anonyme de Fribourg, 5 fr. ; M. Antonin Rey, à Montel, 5 fr. ; M. Palli, à Morat, 5 fr. ; Asile de l'Enfance, à Givisiez, 10 fr. ; M<sup>lle</sup> Netty de Weck, Fribourg, 20 fr. ; Papeterie de Marly, 100 fr. ; M. le chanoine Tissot, à Romont, 5 fr. ; M. Joseph Jacoud, Promansens, 10 fr. ; M. le docteur Remy, Bulle, 10 fr. ; M. Lichtensteiger, Fribourg, 10 fr. ; M<sup>me</sup> Biadi, à Fribourg, 5 fr. ; M. Gaston Castella, à Fribourg, 10 fr. ; M<sup>lle</sup> Eugénie Dequays, à Fribourg, 10 fr. ; M. Corporaux, contrôleur, Bulle, 5 fr. ; M. Chanex, rév. Prieur, Sensales, 5 fr. ; Banque cantonale de Fribourg, 50 fr. ; M. le docteur Favre, 5 fr. ; M<sup>lle</sup> Athénais Clément, Fribourg, 200 fr. ; Anonyme de Fribourg, 2 fr. ; Anonyme de Vuipens, 20 fr. ; Quête faite au Châtelard par M. Kolly, rév. curé, 40 fr. ; Quête faite à Mansens-Grandsvivaz, par M. Bovet, rév. curé, 81 fr. ; M. Moitrier, rév. curé, 15 fr. ; Commune d'Autigny, 7 fr. ; M. Lapp, à Tinterin, 25 fr. ; Quelques personnes de Cormondes par M. Meyer, rév. curé, 25 fr.

Le Comité cantonal adresse à tous ces généreux donateurs ses remerciements les plus sincères et, vu les nombreux besoins qui se manifestent cette année encore, par suite de l'augmentation des restrictions alimentaires, du prix élevé des denrées, des suites fâcheuses de la grippe, il renouvelle son appel et prie tous ceux qui le peuvent de venir en aide, soit en acceptant des enfants en séjour, soit en lui faisant parvenir leur obole. Le Comité accepte aussi avec reconnaissance les dons en linge, vêtements et souliers, car les enfants dont il s'occupe ont la plupart dénués de tout. Prière d'adresser les offres à M. Genoud, président du comité cantonal fribourgeois de l'assistance aux enfants nécessiteux et malades, Fribourg, et les dons en argent, à M. le chanoine Brassy, compte de chèques N<sup>o</sup> 40, à Fribourg.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La conférence de Paris

Paris, 14 avril.

(Havas.) — La question du bassin de la Sarre est définitivement réglée. La propriété des mines est assurée à la France à perpétuité, sous le régime des lois françaises. L'Allemagne restera responsable des obligations contractées à l'égard des habitants du pays, dans la mesure où les droits de ces derniers ne seront pas reconnus par les lois françaises. La France exercera dans le bassin de la Sarre un droit de police. La souveraineté y appartiendra à la Ligue des nations, qui donnera le mandat d'administrer le territoire à une sorte de directoire de cinq membres. L'un d'eux sera un habitant de la Sarre, un autre, un Français, et les trois autres seront désignés par la Ligue des nations. Les habitants de la Sarre garderont tous leurs droits politiques, en ce qui concerne les élections et assemblées communales, mais ce seront de nommer des représentants au parlement allemand. Ce régime durera 15 ans, après lesquels, par un plébiscite, les habitants auront le droit de décider de leur statut politique. Dans le cas où ils manifesteraient la volonté de rentrer sous l'administration du pays d'origine, l'Allemagne devra racheter les mines à la France, qui les reçoit en pleine propriété, en réparation des dommages causés par nos ennemis au bassin du Nord. Le prix, évalué au dire d'experts, sera payé en or ou en valeur équivalente.

C'est là, on le voit, un régime inédit et d'une conception tout à fait nouvelle, qui a trouvé son origine dans l'application de la Ligue des nations. La solution a l'avantage, d'une part, d'être conforme aux principes des Alliés, notamment au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. En effet, il ne peut être question ici d'annexion, puisque les habitants du bassin de la Sarre auront toute liberté de suivre la nationalité qu'ils voudront choisir. D'autre part, les intérêts matériels de la France seront ainsi complètement sauvegardés.

Un autre problème est encore résolu, soit le chiffre de la somme provisionnelle que l'Allemagne devra verser pour les restitutions et réparations. Il a été arrêté à 125 milliards, sur lesquels le 55 % reviendra à la France, le tout payable en or, en matières premières, en matériel ou en valeurs négociables, par annuités dont le montant minimum sera fixé dans le traité. L'Allemagne devra aussi régler les restitutions et réparations intégrales sur ces états annuels, car il est impossible, dès maintenant, d'établir un prix à forfait, en raison de la variation des matières premières et de la main d'œuvre.

Enfin, le prix de nos pensions militaires, atteignant 4 milliards par an, sera également à sa charge.

Un troisième ordre de questions qui n'intéressent pas moins la France est encore en cours de discussion. Il s'agit des garanties accordées à la France contre une nouvelle agression de l'Allemagne. Ce sujet a été de nouveau l'objet des discussions du conseil des Quatre qui, également désireux d'un prompt aboutissement, a siégé longuement hier après midi, dimanche.

Le point de vue français, en cette matière, est très net. D'une part, le point de vue militaire : la rive gauche du Rhin sera neutralisée et l'Allemagne n'aura plus le droit d'y maintenir des troupes ou d'y avoir des ouvrages fortifiés, d'une façon générale, aucun moyen stratégique. Au point de vue politique, la souveraineté de l'Allemagne reste entière. Cette sorte de servitude militaire ne comporte pas de limite de durée. L'occupation effective de la rive du Rhin sera assurée, semble-t-il, exclusivement par des troupes françaises, qui garderont les têtes de ponts et les nœuds de voies ferrées.

Enfin, sur la rive droite du Rhin, s'étendra un nouveau rayon de neutralisation militaire de 50 kilomètres. Cette dernière mesure, ainsi que l'occupation des ponts du Rhin, est seulement temporaire et ne durera qu'une quinzaine d'années. Elle sera en fonction durant le temps d'exécution, par les Allemands, de leurs obligations financières. Au fur et à mesure de ces paiements, nos troupes se retireront par échelons. C'est ainsi, il convient de le rappeler aux Allemands, qu'ils procéderaient à l'égard de la France en 1871.

Le traité comporterait encore des moyens de contrôler l'Allemagne dans la limitation de son armement et dans la réduction de son matériel, le tout garanti non pas seulement par la Ligue des nations, mais par le jeu des alliances entre grandes puissances.

En résumé, l'impression est nettement favorable. Il semble-t-il qu'il n'y ait plus guère d'ajournements possibles. La frontière occidentale de l'Allemagne est tracée. La frontière orientale est réglée, y compris la question de Dantzig, pour laquelle la décision est déjà arrêtée en principe. Le problème des indemnités est déjà résolu dans ses grandes lignes. Le travail de rédaction est avancé sur tous les points. On espère en avoir terminé cette semaine avec les questions intéressant l'Allemagne. Il ne restera plus ensuite qu'à prendre les décisions à l'égard des autres ennemis, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. Mais, déjà, les commissions ont réglé la plupart des questions territoriales.

Le conseil des Quatre n'aura plus guère qu'à établir les frontières italo-yougoslaves et à régler la question de Syrie qui se discute actuellement entre MM. Clémenceau, Lloyd George et l'émir Fayçal.

Paris, 14 avril. (Havas.) — Le Temps croit savoir que, dans

le préambule des préliminaires de paix, il sera reconnu que l'Allemagne porte la responsabilité de la guerre.

Les Italiens d'Odessa

Milan, 14 avril.

On mande de Constantinople au Secolo : Par suite de l'évacuation d'Odessa, les Italiens qui y résidaient sont arrivés à Constantinople, à l'exception de quelques-uns qui ont préféré rester à Odessa.

Le consul suisse d'Odessa a assumé la protection des intérêts italiens.

Contre le bolchévisme

Londres, 14 avril.

(Havas.) — On mande La Haye, le 11 avril : Un projet a été déposé à la seconde Chambre, permettant de refuser aux étrangers l'autorisation de séjourner en Hollande, même pour la période mentionnée sur les passeports. Ce projet est dirigé contre les bolchévistes qui tentent, chaque jour plus nombreux, de pénétrer en Hollande.

Le soviétisme en Prusse

Berlin, 14 avril.

(Wolff.) — On mande de Königsberg que des feuillets volants sont répandus invitant à la grève générale pour la semaine de Pâques, dans l'intention d'instaurer le pouvoir du prolétariat en Prusse orientale.

Düsseldorf à feu et à sang

Düsseldorf, 14 avril.

(Wolff.) — Dans la journée d'avant-hier, samedi, dans plusieurs rues, des fusillades ont eu lieu devant les fenêtres et des toits. La gare centrale a été l'objet d'une fusillade provenant d'une maison voisine. Une personne a été tuée, une autre grièvement blessée, et une troisième légèrement. La troupe a été obligée d'intervenir.

Le soir et durant la nuit, les troupes gouvernementales ont livré un combat à la mitrailleuse aux Spartaciens. Le combat a duré jusqu'au matin.

Dimanche, vers 8 h. 3/4, a commencé une très violente canonnade qui a duré environ trois quarts d'heure. Les troupes gouvernementales ont alors fait irruption sur divers points et se sont emparées, après un court combat de la place du Marché.

Le Brunswick ameuté

Berlin, 14 avril.

(Wolff.) — Le général Merker a reçu du ministre de la défense nationale l'ordre d'arriver avec son corps à Brunswick, afin d'y établir la sécurité des communications postales, télégraphiques et ferroviaires et de protéger le personnel contre tout acte de violence.

Les troupes arriveront ces jours prochains.

Etat de siège à Dresde

Dresde, 14 avril.

(Wolff.) — L'état de siège a été proclamé à Dresde.

Dresde, 14 avril.

(Wolff.) — Une députation des blessés de guerre s'est rendue auprès du ministre Buck, qui lui a accordé toutes ses revendications, soit le maintien de l'ancienne solde, le même ordinaire qu'aux troupes de sûreté et aussi, principalement, la même solde.

Les mutins ont alors évacué le ministère de la guerre, après avoir assassiné le ministre.

Dantzig calme

Dantzig, 14 avril.

(Wolff.) — L'état de siège a été levé à titre d'essai.

La question des Chambres du travail

Berlin, 14 avril.

Au congrès des conseils d'ouvriers, M. Cohen, après avoir fait une critique acerbe du gouvernement, expose la manière dont il voit fonctionner le système des conseils dans l'Allemagne de demain. M. Cohen veut garder de ce système tout ce qui peut assurer la réalisation du socialisme, en évitant de tomber dans le bolchévisme. M. Cohen propose la création d'une Chambre du travail qui fonctionnerait à côté du Parlement.

Un autre orateur, M. Däumig, expose que les conseils des ouvriers doivent concentrer dans leurs mains tout le pouvoir, non seulement économique, mais politique.

Au nom du gouvernement, le ministre Wissel combat ensuite ce projet et apporte à l'assemblée un autre projet de gouvernement.

Le député Kalinski développe ensuite l'idée que la tâche essentielle de l'organisation socialiste est l'augmentation de la production.

Pologne, Saint-Siège, Italie

Milan, 14 avril.

On mande de Rome au Secolo : Des renseignements, de source diplomatique, assurent la prochaine arrivée à Rome de M. Paderewski, président du conseil national polonais. Ce voyage serait en rapport avec la prochaine institution des deux représentations diplomatiques de la Pologne, l'une auprès du Vatican, l'autre auprès du Quirinal.

On annonce aussi la prochaine arrivée à Rome du général Haller, chef de l'armée polonaise, avec le prince Radziwiłł, considéré comme le futur ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

L'Italie et les passages alpestres

Gènes, 14 avril.

Le conseil communal a voté un ordre du jour demandant au gouvernement de reprendre immédiatement l'examen de la convention du Saint-Gothard, afin que, dans les démarches actuelles de la paix, on tienne meilleur compte des droits des différents contractants.

En outre, le conseil a chargé le maire de

nommer une commission pour l'indication d'un nouveau passage alpin entre l'Italie et la France, qui réponde mieux aux intérêts nationaux, de même qu'aux intérêts communs du Piémont et de la Ligurie.

Les libéraux italiens

Rome, 14 avril.

Le congrès du nouveau parti libéral italien a été convoqué à Rome pour les 27, 28 et 29 avril.

Un avertissement

Vienne, 14 avril.

(B. C. V.) — Le plénipotentiaire militaire britannique Cunningham a communiqué hier, dimanche, au secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères Bauer, qu'il était autorisé à déclarer officiellement que, dans le cas où des troubles se produiraient en Autriche allemande, l'importation de marchandises, y compris celles des substances et des matières premières, serait complètement arrêtée.

Répondant à une question du secrétaire d'Etat, le plénipotentiaire a exprimé l'opinion que cette intention du gouvernement britannique était motivée par l'intérêt que les puissances alliées ont à l'utilisation des voies de communication de l'Autriche allemande.

Le ravitaillement de la Russie

Milan, 14 avril.

On mande de Paris au Secolo : On annonce de Copenhague que les autorités américaines, d'accord avec les Alliés, ont demandé à l'explorateur norvégien Nansen s'il serait disposé à organiser, avec une commission neutre internationale, et à continuer ensuite une enquête sur les possibilités d'approvisionnement la partie de la Russie qui souffre de la famine. Le Dr Nansen a accepté. Les vivres seraient fournis par l'Amérique. On calcule que les frais n'atteindraient pas moins de 50 millions de dollars par mois.

La condition de cet approvisionnement serait la cessation des hostilités dans toutes les parties de la Russie.

Nouvelles émeutes en Egypte

Londres, 14 avril.

(Reuter.) — On mande du Caire, le 13 avril : Des émeutes de caractère sérieux ont éclaté au Caire, au cours des trois derniers jours. La population a attaqué principalement les Arméniens, dont 38 ont été tués, et une centaine blessés. Les Arméniens sont maintenant sous la protection de la troupe.

Par suite de collisions entre la troupe et la population, il y eut de nombreux tués et blessés parmi les émeutiers. Cinq soldats britanniques ont été assassinés. La population a attaqué la troupe à Alexandrie. Les soldats firent feu, tuant 17 personnes et blessant un grand nombre d'émeutiers. L'ordre a été finalement rétabli.

Milan, 14 avril.

On mande de Londres au Secolo : Des dépêches arrivées le 12 avril décrivent le paroxysme de joie auquel s'est livrée la population du Caire, lorsqu'on a annoncé la libération des leaders égyptiens qui avaient été internés à Malte. La ville a été presqu'immédiatement pavée de drapeaux égyptiens, italiens, français et américains. Il n'y avait pas de drapeaux anglais.

De nombreux manifestants ont parcouru la ville, poussant des acclamations et criant surtout : « L'Egypte aux Egyptiens ! »

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, lundi, à 8 h. 3/4, répétition générale avec orchestre, au local.

Gymnastique hommes. — Ce soir, lundi, à 8 heures 30, leçon de gymnastique à la halle des Grand-Places.

Exposition de Beaux-Arts

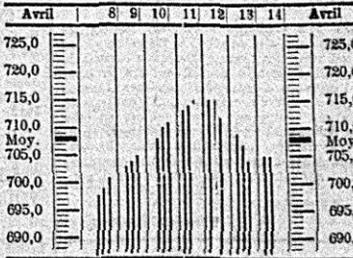
L'exposition de la Société fribourgeoise des Beaux-Arts restera ouverte jusqu'au jeudi 17 avril.

\*\*\* Hier dimanche, a eu lieu le tirage de la tombola de la Société fribourgeoise des Beaux-Arts. Le premier lot, de 150 francs, a été gagné par M. Despond, syndic de Bulle ; le second, de 100 francs, par M<sup>me</sup> G. de Diessbach, et le troisième, de 50 francs, par M. le professeur Zemp, à Zurich, membre honoraire de la Société.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 14 avril

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Avril	8	9	10	11	12	13	14	Avril
7 h. m.	6	5	4	4	7	9	7	7 h. m.
11 h. m.	6	19	6	8	19	13	10	11 h. m.
7 h. m.	6	11	7	8	13	14	10	7 h. m.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 14 avril, midi.

Situation encore instable. Légers troubles. Régime assez doux.

**ON DEMANDE**  
pour tout de suite, dans un hôtel d'étrangers de la Suisse allemande, un fort **jeune homme** en attendant pour les travaux du jardin et ensuite comme portier. Place bien rétribuée. 2482  
S'adresser sous chiffres P 2579 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**On demande**  
une fille pour faire le ménage dans une famille de 3 personnes. Entrée et sortie à convenir. 2624  
S'adresser sous chiffres P 2576 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**ON DEMANDE A ACHETER**  
prétieuses bijoux d'occasion de préférence dans le district de la Sarine, avec ou sans terre. 2616  
S'adresser sous chiffres P 1010 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Domicile mortuaire: rue Grimoux, 7.  
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

**Madame Marie DOUSSE-VILLARD**  
leur regrettable épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce, tante et cousine, décédée dans sa 27<sup>me</sup> année, munie des secours de la religion.  
L'office d'enterrement aura lieu à Fribourg, le mardi, 15 avril, à 8 h. 1/2, en l'église du Collège.  
S'adresser sous chiffres P 2576 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A Murith**  
48 RUE DE LAUSANNE-FRIBOURG  
Télé. 143  
**Fleurs Naturelles & Plantes**

**Exploitation de tourbe**  
On embauche de bons ouvriers, à partir du 15 avril. Travail en tâche. Logement et pension assurés.  
Se présenter au chantier Eugène, Avenches.

**A VENDRE AVANTAGEUSEMENT**  
**Oignons hongrois**  
**Ails hongrois**  
en paquets, marchandise blanche et dure, bonne à conserver, emballée dans des sacs, ainsi que des oignons à planter et de semence d'oignons garantie 90/95 % de rendement.  
Le tout déjà en gare de Buchs.  
S'adresser pour renseignements au Directeur Siegmund Mandl, Hôtel Savoy, Zurich.

**Pâturage à poulain**  
Le Syndicat chevalin de Fribourg dispose encore d'un certain nombre de places, pour le prochain estivage, aux Rittes.  
Prière de s'adresser au secrétaire, M. Le Dévaud, à Fribourg. Le dépôt du certificat d'ascendance est obligatoire. 2492

**Cure de printemps**  
que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

**THÉ BÉGUIN**  
qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, eczéma, etc., qui fait disparaître: constipation, vertiges, maux de tête, digestions difficiles, etc., qui prévient le gonflement: des jambes, varices, plaies, jambes oedématisées, etc., qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.  
La boîte: Fr. 2.- dans toutes les pharmacies.  
Dépôt: A FRIBOURG: Bourguenicht & Getraud, Lapp.

**Lavello, Automat'**  
offre une garantie absolue de sûreté. Grand choix. Prix sans concurrence. Cylindres, commandes dans votre intérêt, catalogue gratis.

**Ado'pho BÜHLER, Willisau**  
Maison suisse d'expédition de cycles et accessoires

**Vente de sellerie**  
On vendra aux enchères publiques, lundi 21 avril, à 9 heures du matin, à Lenthigny, des articles de sellerie, soit: une quantité de harnais de chevaux complets; harnais postes, colliers devant, harnais à l'anglaise d'occasion; plusieurs harnais d'occasion pour train de campagne; 15 colliers de vaches complètes, arçonnées, cuir, colliers en tous genres pour vaches et bœufs, brides, harnais, sacs, colliers feutre, franges, couvertures laine, bâches, couvertures pour lits divers, quantité de lits complets, cuir végétal et animal, ainsi que d'autres articles de sellerie.  
F 2584 F 2627-488  
Paiement au comptant.

**Semences de printemps!**  
Fromental, raygrass anglais et italien, trèfle du pays et de Bretagne, luzerne, esparcette, pois des champs, toutes les graines potagères et fleurs, oignons à replanter, engrais pour fleurs, mastic à greffer, raphia, insecticides. Se recommande.  
Ernest G. VATTER, commerce de graines, cid-avant J. Wagner, FRIBOURG, rue du Pont-Suspendu, 78.

**ON DEMANDE**  
un jeune domestique comme vacher pour soigner 7 vaches. Pourrait apprendre l'allemand. — Jacob Stiefert, Wallenbach (ci. Fribourg). 2631

**ON DEMANDE A ACHETER**  
prétieuses bijoux d'occasion de préférence dans le district de la Sarine, avec ou sans terre. 2616  
S'adresser sous chiffres P 1010 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**AUTO**  
A vendre d'occasion petite voiture, Torpédo 4 places, en bon état, prix avantageux.  
S'adres. chez Daler Frères, Fribourg.

**A VENDRE**  
d'occasion, un potager en bon état, de quatre trous, bouillotte en cuivre, chez J. Guillaume, à Cotens. 2615

**Notre-Seigneur Jésus-Christ**  
d'après les Evangiles  
PAR  
**L.-G. FILLION, prêtre de Saint-Sulpice**  
9<sup>me</sup> édition 1917. — Prix: 2 fr. 40

En vente à la Librairie catholique, place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38, Fribourg.

**JEUNES GENS**  
de toute moralité trouveraient places d'ouvriers surveillants dans maison de santé de la Suisse romande. Adresser offres avec certificats et références sous P 1123 N à Publicitas S. A., Nunchâtel. 2479

**ANGLAIS**  
Leçons par professeur expérimenté, Suisse, élevée en Angleterre. Références de 1<sup>er</sup> ordre.  
S'adresser, de 5 h. à 6 h., et 8 h. du soir au Faucou. 2583

**ON DEMANDE**  
pour petit pensionnat bonne à tout faire au courant de la cuisine. S'adresser à M<sup>me</sup> Gaydon-Cholly, Yverdon. 2549

**OCCASION**  
A vendre 1 grille en fer forgé (portail) et une balustrade chez Daler Frères, Fribourg. 2593

**Leçons de dactylographie**  
d'après la célèbre méthode D'Alton, adoptée par la ville de Paris.  
On accepte encore quelques élèves. 2525

**Agence de machines à écrire**  
**L. BORLOZ**  
21, rue de l'Hôpital, 21

**OCCASION**  
buffet en bois blanc, 30 francs; machines à coudre à manivelle, 75 fr.; petit fourneau avec tuyau, 30 fr.; literie, tapis de table, étoffes pour stores, etc., à vendre. Stalder, N° 2, au 1<sup>er</sup>.

**VOUS TROUVEREZ**  
AUX  
**Librairies St-Paul**  
les livres suivants:  
Guide du Samaritain par Dr Carlo de Marval  
Prix: 3 fr.  
La Médecine pour tous par Dr Régisier  
3 fr. 50

**Grippe, Influenza**  
catarrhe, aff. pulmonaires  
prescrite par les médecins  
**Siroline Roche**  
Dans toutes les pharmacies

**Vente d'un domaine et d'une montagne**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Pour cause de départ, Jean, feu Jules Colliard, à Remaufens, vendra aux enchères publiques, lundi, 21 avril, à 2 h. de l'après-midi, à l'hôtel-de-Ville de Châtel-Saint-Denis, son domaine « des Grottes », commune de Remaufens, de 22 poses, d'un seul mas, terrain de première qualité, belle terre, eau intarissable, ainsi que les prés de terre appelés: « Combar » et « Des-sous-Puis », la montagne « Les Molliettes », commune de Semsales, pâturages à vaches et forêt (300 m. de bois). Bonne eau assurée; contenance: 50 poses.  
Entrée en jouissance immédiate, soit pour le domaine, soit pour la montagne.  
L'adjudication sera définitive, le jour même de la vente. 2573  
Châtel-Saint-Denis, le 10 avril.  
Par commission:  
**Aug. CHAPERON, huissier.**

**Liquidation totale**  
Grands assortiments de montres, alliances et bijouterie de tous genres en or, argent et doublé. 2345-434  
**GRAND RABAIS**  
Horlogerie-Bijouterie L' PFFER FRIBOURG

**Steno-dactylographe**  
(français et allemand), désire emploi tout de suite.  
Faire offres sous P 2479 F à Publicitas S. A., Fribourg. 2539

**Paques 1919**  
Candiserie LEIMGRUBER-SOMMER  
Rue des Epouses, 135. — Téléph. 456

**On demande**  
une robuste fille de 16 à 25 ans, pour aider au ménage et au jardin.  
Bons gages, vie de famille. 2639  
S'adresser à Louis Jaquet, député, Biolley-Magnoux.

**Maison à vendre**  
A Fribourg, dans nouveau quartier, jolie maison, angle de rue, au soleil, construction hygiénique, rez-de-chaussée avec magasin et 3 étages.  
S'adresser sous P 2348 F à Publicitas S. A., Fribourg. 2430

**VELOS**  
Il vient d'arriver un wagon de superbes bicyclettes de 1<sup>re</sup> marque militaires, rentières et de dames.  
Ve l'achat avantageux, ces machines sont vendues à très bon marché. Venez vous rendre compte.  
Se recommande. P 1300 F 1434  
Ch. MUELLER, Cycles, Remont.

**Vente de bétail**  
Le mercredi, 16 avril, devant le domicile de M<sup>me</sup> veuve Hélène Chaperon, à Frunce, près Châtel-Saint-Denis, les frères Pilloud, boischiers, exposeront en vente aux enchères publiques, tout leur bétail, savoir: 1 jument, 5 vaches, 6 génisses de 1 à 2 ans, 1 taureau de 1 an, une vachette de 4 mois 1/2 et un veau gras. Bétail de montagne, pie-rouge, vaches portantes pour l'automne. Terme de paiement. 2580  
Les exposants.

**FERNET-ELIA**  
de la Maison N. Rlla & C<sup>o</sup>, Zurich  
Concessionnaire pour le canton de Fribourg et environs:  
**Maison Léon BUTTY, distillerie ROMONT**

**Les couvertures en „Tuiles Passavant“**  
A BALE  
sont garanties 10 ans-contre le gel  
En dépôt chez les principaux négociants en matériaux de construction.

**JEUNE HOMME**  
sans parents, demande une dame pour le lavage et l'entretien de son linge pendant l'école de vacances. Faire offre par écrit sous P 2538 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**A LOUER**  
appartement de deux chambres, pour le 15 juillet. Banque Udry. 2610

**Paroisse demandée**  
pour faire bureaux, 1 heure par jour.  
S'adresser sous P 2548 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**JEUNE FILLE**  
propre et de bonne volonté, 14-17 ans, de bonne famille, ayant déjà quelques connaissances de la langue allemande, trouverait place comme **VOLONTAIRE** dans très bonne famille à la campagne où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue allemande et d'aider aux travaux du ménage. Vie de famille et bonne pension assurée.  
Adresser offres sous O 2350 A. L. à Publicitas S. A., Bâle. 2621

**SOMMELIER**  
est demandée pour un grand café; place avantageuse. Bonnes références exigées. 2630  
Faire offres par écrit sous P 2478 F à Publicitas S. A., Bâle.

**MIEL**  
1 kg. 5 fr. 1/2; 1/2 kg. 2 fr. 50.  
Epicierie: Avenue de l'Ind. 17. 2606

**Agriculteur**  
accepterait en hivernage quelques chevaux pour travaux de la campagne. 2593  
S'ad. s. P 2537 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**GOITRE glandes**  
par notre Friction anti-goitreuse „Strumasan“ seul remède efficace et garanti inoffensif. Nombreuses attestations. Prix 1<sup>er</sup> flac. 2 fr., 1<sup>er</sup> flacon 5 fr.  
Prompt envoi au dehors par la pharmacie du Jura, Bienne.

**„AU DOCK“**  
Bühne & Co  
FRIBOURG  
Joli choix de Services de table à déjeuner et à thé  
Tasses décorées et blanches  
Articles de ménage  
Verres courants  
Café-pot  
Vases à fleurs  
Porcelaine blanche à peindre.

**ON DEMANDE A ACHETER**  
d'occasion, un bon violoncelle  
Faire offres sous chiffre P 2667 FA Publicitas S. A., Fribourg. 2613

**FRIBOURG**  
Auto-Motocyclisme-Halles

**A remettre, à Genève**  
bonnes bicyclettes, pour 2000 fr., à deux pas de la gare, bons clients. S'adresser: J. Rochard, rue de Lausanne, 18, Genève. 2571

**A VENDRE**  
en Gruyère, grande maison  
avec ou sans terrain agricole, pouvant servir comme maison de maîtres, pension hospice, usine, etc. Situation idéale. 2453  
S'adresser par écrit, à Publicitas S. A., Bâle, sous P 775 B.

**Fr. BOPP**  
Ameublements  
5, rue du Th. 8  
FRIBOURG  
Glaces, Tableaux  
Encadrements

**Time is money**  
**Le temps court**  
De quelle manière puis-je obtenir le meilleur moyen de communication actuel??  
Par l'acquisition d'une bonne et durable bicyclette que vous achèterez aux conditions les plus avantageuses chez  
**STUCKY FRÈRES**  
Criblet, 1 FRIBOURG Criblet, 1  
Sont spécialement recommandables:  
**LES MARQUES:**  
«Cosmos - Raleigh - Union»  
La bicyclette Union-roulière, défie toutes ces concurrentes par sa qualité supérieure, sa durabilité, sa marche douce et son prix modéré. Celle-ci n'est pas à confondre avec des bicyclettes offertes actuellement à de vil prix.  
**AGENTS DE LA MOTOCOCHE**  
Vente - échange  
Grands ateliers de réparations

**Ignace WECK**  
Géomètre officiel  
informe les autorités et le public du canton de Fribourg qu'il a ouvert un

**BUREAU TECHNIQUE**  
50, rue de Lausanne, FRIBOURG  
— Téléphone 432 —  
Il s'occupera de:  
Triangulation  
Topographie — Nivellement  
Plans de cadastre  
Projets de routes et canalisations  
Remaniements parcelaires  
Bornage et parage de propriétés

**VIN DE FRUITS**  
Cidre clair, de poires ou de pommes, bousson saigné et rafraîchissant, livré à bon marché, dans fûts pressés, depuis 100-300 litres.  
Eau-de-vie de fruits de 1<sup>re</sup> qualité, depuis 40 litres au minimum.  
Cidre électrique de Vve Krummenacher & Fils à SURSEE (Lucerne). Médaille d'or pour vin de fruits de l'Exposition d'agriculture, Lausanne 1910. Médaille d'argent de l'Exposition nation. Bienne 1914. 2 diplômes 1<sup>re</sup> classe pour vins de fruits.

**steno-dactylographe**  
Intelligente, très habile, consciencieuse, de langue française, connaissant l'allemand à fond, pouvant traduire correctement l'anglais.  
Adresser offres: certificats, prétentions et photographie sous chiffres P 734 A à Publicitas S. A., Fribourg. 2418

**Travaux d'assainissement**  
La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT S. A., Pérolles, FRIBOURG, a l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des drains en ciment de 12 à 30 cm. de diamètre, et de conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1519  
BUREAU: AVENUE DU MIDI, 19  
Téléphone 248

**Semours**  
Charrues Erabant  
Battoirs  
Fauchuses «Melvécia»  
et «Mc Cormick»  
Faucuses  
Râteaux à cheval et à main  
Râteaux à andains  
Meules pour fauchuses  
Pompes à purin  
Pièces de rechange pour machines agricoles.  
PRIX MODIQUES  
**E. WASSMER S. A., Fribourg**